



CONDITIONS
TARIFAIRES



LA CAUTION
PARTENAIRE

CAUTIONNEMENT
FRANPRIX

TAUX ANNUEL DE LA COMMISSION DE CAUTION

(le minimum de perception annuel est de 20 €)

1,20%

MODALITÉS DE FACTURATION DE LA COMMISSION DE CAUTION

Pour les demandes de cautionnement reçues en cours d'année, la commission de caution est décomptée à raison des mois restant à courir jusqu'au 31 décembre suivant, tout mois commencé étant dû en entier.

Lors du renouvellement, la facturation de la commission de caution due pour l'année N a lieu en décembre de N-1 et l'encaissement en janvier de N.

AUCUN FRAIS ANNEXES !

Frais de renouvellement annuels	Gratuit
Étude de dossier	Gratuit
Rejet de prélèvement / chèque impayé	Gratuit
Information annuelle des garants personnes physiques	Gratuit
Établissement d'une mainlevée de garantie	Gratuit
Établissement d'un duplicata de facture	Gratuit
Frais forfaitaires de recouvrement et intérêts de retard	40 € + intérêts ¹

¹ En application des articles L441-10 et D444-5 du Code de Commerce, toute facture impayée à son échéance donnera lieu de plein droit à l'application d'une somme forfaitaire de 40 (quarante) Euros ainsi qu'à un intérêt égal au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement n'exclut pas la possibilité, pour EDC, de demander une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire (par exemple pour la rémunération d'un Avocat, Officier ministériel ou d'une société de recouvrement de créances.)



Société de Financement agréée par l'Autorité
de Contrôle Prudentiel et de Résolution
S.A. au capital de 12 060 000 euros
542 049 481 RCS PARIS

18, rue de Saint-Petersbourg
75008 Paris
01 53 42 10 20
www.eurocaution.net